

PARENTS CORRESPONDANTS 2018/2019



Chers parents,

Le collège est un lieu de vie pour vos enfants, le rôle de chacun est indispensable.

Les parents correspondants sont un maillon essentiel dans la vie du collège.

Chaque classe doit avoir : 2 parents correspondants minimum voir 2 suppléants en plus.

Lien privilégié entre l'établissement et les familles d'une classe, le parent correspondant occupe une fonction indispensable : porte-parole des parents, il relaie l'information, fait remonter les questions propres à la classe et joue parfois un rôle de médiateur.

Missions :

- Assure le lien entre les familles, l'équipe éducative et l'APEL
- Participe aux instances essentielles de la vie du collège : conseils d'établissement, conseils de discipline
- Siègue à la 1^{ère} partie du conseil de classe (partie générale et non-nominative)
- Etablit une relation de confiance avec l'ensemble des familles de la classe (donner un mail ou un téléphone, récupérer les mails ou téléphones des parents pour faire suivre l'information ...)

Le ou les parents correspondants sont désignés lors d'une élection qui a lieu pendant la réunion de rentrée avec les professeurs principaux.

Ils doivent suivre **la formation dispensée par l'APEL** et l'établissement.

✂ -----

Retournez ce document rempli si vous souhaitez être parent correspondant avec le dossier d'inscription de votre enfant :

Je souhaite être parent correspondant.

NOM :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Enfant : NOM :

Prénom :

Classe à la rentrée 2018/2019 : 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} (barrer la ou les mentions inutiles)

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à l'APEL (association des parents d'élèves)

oui

non

6 Avenue Beaumarchais 38100 Grenoble

apelndsion@gmail.com

Identification R.N.A. : W381004178 Déclaration à la préfecture de l'Isère